



Le 08 avril 2020 – FL/SB

**COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU MERCREDI 08 AVRIL 2020**

Le conseil syndical de l'Association Syndicale Autorisée du Parc s'est réuni le mercredi 08 avril 2020, à 18H00, en visioconférence via le logiciel Zoom, sous la présidence de M. François Lejealle, Président.

Cette visioconférence s'est tenue conformément à la loi du 23 mars 2020, suivie de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020, qui ont apporté divers assouplissements aux règles notariales de fonctionnement des Assemblées délibérantes des collectivités et des ASA pour la durée de l'état d'urgence sanitaire. En particulier :

- Le quorum est ramené au tiers (au lieu de la moitié)
- Il peut être décidé de tenir la réunion par visioconférence ou, à défaut, par audioconférence sous réserve que tous les participants aient bien pris connaissance des modalités techniques permettant de se connecter à cette conférence.

Présents : François Lejealle (Président), Nathalie Ganzel (Vice-Président), Philippe Alric (Secrétaire général), Guy Lobel (trésorier), Jean-Jacques Chiozzi (syndic), Frédéric Delmas (syndic), Sabine Marniquet (syndic), Sandra Ta-Ngoc (Syndic), Christopher Welton (Syndic), Jean-Luc Pottier (syndic suppléant), Nathalie Passedouet (syndic suppléant), Serge Godaert (maire-adjoint) et Jean-Claude Girot (maire-adjoint)

Absent excusé : Joël Crevoisier (syndic)

Absent non excusé : Christian Marc (syndic)

00 °° 00

Le quorum (au moins 4 syndics présents ou représentés) étant dépassé, le président déclare la séance ouverte à 18H05.

Le président commence par remercier l'ensemble des syndics présents d'être connecté en cette situation exceptionnelle, et rappelle que ce Conseil était nécessaire pour le vote de délibérations permettant la continuité du travail de l'ASP.

I. Approbation du compte rendu du conseil syndical

Le projet de compte rendu de la réunion du conseil syndical du mercredi 29 janvier 2020 est approuvé à l'unanimité sans modification.

II. Rapport des commissions

➤ Budget-Finance (Guy LOBEL)

R.A.S

➤ Administration Générale – Sécurité – Juridique (Philippe ALRIC)

▪ Délibération portant à l'adhésion de l'ASP à Pôle Emploi

Le secrétaire général explique la situation actuelle dans laquelle est l'ASP au regard de son assurance chômage : l'auto-assurance. Cela implique, entre autres, que l'ASP assure elle-même ses agents contre le risque chômage et supporte la charge financière d'une éventuelle indemnisation.

L'adhésion à Pôle Emploi présenterait les avantages suivants :

- Pas de risques contentieux, puisque les dossiers seraient traités par un service spécialisé
- Une plus grande flexibilité pour les futures embauches,

Philippe Alric rappelle également que l'adhésion à Pôle Emploi a été budgétée dans le Budget primitif (BP) 2020, et que cette dernière se chiffre à 4,05% du salaire brut de la masse salariale.

Christopher Welton demande qu'une étude budgétaire soit réalisée : le coup en année 1, puis le coup en année 5 et relève que si l'ASP embauche moins de 3 CDD par an, le coup d'une adhésion n'est pas nécessairement amorti.

Sandra Ta-Ngoc s'interroge également sur le rapport coût / bénéfice d'une adhésion, mais comprend l'intérêt de la flexibilité de l'emploi.

La proposition est portée au vote :

- **Pour : 6**
- **Contre : 2**
- **Abstention : 1**

- **Délibération portant à l'affiliation à ACTES (protocole de transmission dématérialisée des actes à la Préfecture)**

Philippe Alric explique qu'actuellement les documents sont transmis à la Préfecture par les gardes, qui se rendent sur place et donnent en main propre les documents.

Le contexte actuel, et plus généralement l'orientation prise par l'Administration ces dernières années, nous ont montré la nécessité de faciliter et encourager la transmission des actes administratifs par voie dématérialisée.

Il est donc proposé de lancer la procédure d'adhésion à ACTES, un logiciel agréé par la Préfecture pour permettre la transmission de ces documents.

La proposition est portée au vote et **approuvée à l'unanimité**.

- **Approbation du Plan de Continuité de l'Activité (PCA) de l'ASP pendant le confinement**

Dans le cadre d'une gestion de crise, le plan de continuité de l'activité (PCA), est un document permettant à une entité, en l'occurrence l'ASP, de fonctionner même en cas de désastre majeure ou de situation exceptionnelle.

En l'occurrence, les diverses mesures gouvernementales portant sur le confinement, les gestes barrières et les mesures de sécurité ont forcé l'ASP à revoir son fonctionnement et son organisation de travail dans sa globalité :

- Un planning a été mis en place pour organiser le travail des ouvriers pour les activités essentiels (arrosage ou chute de branches et d'arbres) : seuls deux ouvriers travailleront par jour, et dans le respect des gestes barrières et de sécurité.
- Le personnel administratif est passé en télétravail.
- Les gardes alternent une semaine chacun et à tour de rôle.

La proposition est portée au vote et **approuvée à l'unanimité**.

- **Autorisation de lancement d'une consultation pour le marché public des Caves du Nord**

Le secrétaire général demande que soit donnée au Président l'autorisation de prendre tous les actes de préparation, de passation, d'exécution et de règlement du marché des Caves du Nord.

La proposition est portée au vote et **approuvée à l'unanimité**.

- **Constitution de la Commission d'appel d'offre pour le marché public des Caves du Nord**

L'article 33 des statuts prévoit que la commission d'appels d'offres est composée des membres de la commission de travaux concernés (au moins 3) ainsi que de 2 suppléants désignés en Conseil Syndical.

Les trois syndics titulaires nommés sont les suivants : François Lejealle, Philippe Alric et Guy Lobel.

Les syndics suppléants ne sont pas désignés, ils seront désignés une fois le confinement levé.

➤ **Communication (Nathalie GANZEL)**

R.A.S

- **Urbanisme** (Sandra TA-NGOC)

R.A.S

- **Voirie et circulation** (François LEJEALLE)

R.A.S

- **Espaces verts** (Christian MARC - absent)

R.A.S

- **Développement Durable et Environnement** (Joel CREVOISIER - absent)

R.A.S

- **Activités hippiques** (Jean-Jacques CHIOZZI)

R.A.S

III – Divers

Le Président suggère d'attendre la fin du confinement avant de prendre une date pour un prochain Conseil Syndical. La proposition est approuvée à l'unanimité.

Il est toutefois précisé que si les événements venaient à provoquer un Conseil exceptionnel, l'ensemble du conseil syndical serait bien sur contacté pour prendre date.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H30.

Le Président



François Lejealle